

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE N°29/2024**

**Objet : Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – carrefour montée de la Loive et rue des Remparts.**

**Le Maire de la commune de Clérieux,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-1,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu la demande de l'entreprise REMY CHARPENTE pour le compte de Madame CAILLET Thérèse en date du 4 mars 2024 pour la livraison de matériaux et le stationnement d'un camion au carrefour entre la montée de la Loive et la rue des Remparts,  
Vu l'arrêté n°11-2024 d'autorisation initiale et l'arrêté n°26-2024 de prolongation.**

**ARRETE**

**Article 1 :** Le 8 mars 2024 de 12H00 à 16H00 et pour une durée n'excédant pas le temps de déchargement, l'entreprise REMY CHARPENTE est autorisée à stationner un camion pour la livraison de matériaux au carrefour entre la montée de la Loive et la rue des Remparts.

**Article 2 :** Une signalisation appropriée sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 3 :** Aussitôt après l'achèvement, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier par le permissionnaire.

**Article 5 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 Place de Verdun, 38000 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notification sera faite à l'intéressé.

**A Clérieux, le 4 mars 2024**

**Le Maire  
Fabrice LARUE**

**Pour le Maire, l'Adjoint**

